

## Élaboration du cadre stratégique 2023-2027 de l'APF

### Définition des priorités politiques

#### Contexte

Le cadre stratégique 2019-2022 de l'APF, adopté lors de la Session plénière d'Abidjan en juillet 2019, est arrivé à son terme à la fin de l'année 2022. Tel qu'annoncé à Kigali en juillet dernier lors de la 47<sup>e</sup> Session plénière de l'APF, le prochain cadre stratégique de l'APF sera co-construit non seulement avec les sections de l'APF, mais aussi avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la Francophonie, afin de produire un document de référence qui soit le plus inclusif possible. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les quatre opérateurs, les deux conférences ministérielles permanentes, les seize réseaux institutionnels de la Francophonie et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie (COING) ont ainsi également été invités à contribuer à la réflexion en vue de l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'APF.

#### Méthodologie

Une première phase de consultation s'est déroulée lors du quatrième trimestre de l'année 2022. Un questionnaire de consultation a été envoyé à toutes les sections de l'APF ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels de la Francophonie le 10 novembre 2022. Les réponses et les contributions des sections et des partenaires étaient attendues pour le 16 décembre 2022. Deux tables rondes en visioconférence (une première avec l'OIF puis une seconde avec les partenaires institutionnels de la Francophonie) ont par ailleurs été organisées le 11 janvier 2023 afin d'échanger collectivement sur leurs contributions.

#### Échéancier

L'objectif, à l'issue de la réunion du Bureau de Papeete (30 et 31 janvier 2023), sera de définir les priorités politiques identifiées par les sections de l'APF à la suite de la première phase de consultation, qui seront contenues dans le prochain cadre stratégique de l'APF. La rédaction à proprement parler du projet de cadre stratégique se déroulera au cours du premier trimestre 2023. Une seconde phase de consultation sur le contenu du projet de cadre stratégique sera menée auprès des sections de l'APF et des partenaires institutionnels de la Francophonie au cours du deuxième trimestre 2023. Le projet final sera, quant à lui, présenté aux membres du Bureau en juillet 2023 en vue de son adoption par l'Assemblée plénière lors de la 48<sup>e</sup> Session de l'APF.

## Contenu et structure du cadre stratégique 2023-2027 de l'APF

Le cadre stratégique 2019-2022 comprenait une trop grande diversité de thèmes et un nombre trop élevé d'objectifs. De plus, la réalisation de plusieurs d'entre eux était non seulement difficilement mesurable, mais aussi difficilement réalisable. Plusieurs objectifs n'ont, dès lors, pas pu être atteints au terme de la période quadriennale du dernier cadre stratégique. Partant de ce constat, il serait judicieux, pour le prochain cadre stratégique, de revenir à l'essence même de l'institution et de concentrer les efforts déployés par l'APF autour d'un nombre restreint d'objectifs réalisables. Afin de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre du prochain cadre stratégique, il serait par ailleurs pertinent d'utiliser des outils de mesure de réalisation des objectifs plus précis.

Initialement prévu pour la période allant de 2023 à 2026, il est toutefois proposé d'étendre d'une année la durée du prochain cadre stratégique (2023 à 2027). Le fait de passer d'un cadre stratégique quadriennal à un cadre stratégique quinquennal permettrait non seulement de combler le temps de latence entre l'évaluation finale de l'ancien cadre stratégique (fin 2022) et l'adoption du nouveau cadre stratégique (juillet 2023), mais aussi de mettre en phase l'APF avec la temporalité du nouveau cadre stratégique 2023-2030 de la Francophonie.

S'inspirant des orientations contenues dans le nouveau cadre stratégique de l'OIF, d'une part, et des besoins et des attentes formulés par les sections de l'APF et les partenaires institutionnels de la Francophonie, d'autre part, le futur cadre stratégique de l'APF se voudra plus simple, plus pragmatique, plus accessible et plus transparent, dans l'optique de redynamiser et de revaloriser l'institution. Conformément aux réponses reçues dans le cadre de la première phase de consultation en vue de l'élaboration du prochain cadre stratégique de l'APF, les sections attendent une meilleure gouvernance de l'institution, évoquant notamment les actions suivantes :

- une meilleure représentation des sexes, des âges et des régions dans les postes à responsabilité ;
- une redéfinition des priorités politiques et stratégiques de l'APF ;
- le recentrage sur les activités des Commissions et des Réseaux ;
- la redynamisation du travail en Assemblée plénière, ainsi que du travail des Commissions et des Réseaux ;
- la mise en œuvre et le suivi effectif des rapports et des résolutions adoptées par l'Assemblée ;
- une communication plus structurée ;
- un partage plus en amont des informations relatives aux réunions et aux activités de l'APF ;
- une publication des documents de travail suffisamment en avance ;
- davantage de transparence sur les activités et les comptes de l'APF ;
- l'intensification de la présence de l'APF sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne les priorités politiques que l'APF devrait mettre en avant durant les années à venir, les sections s'accordent globalement sur les points suivants :

- l'action en faveur de l'environnement et du développement durable ;
- l'utilisation et la promotion de la langue française ;
- l'égalité femme-homme et le leadership féminin ;
- la promotion de la jeunesse et le soutien aux jeunes et à l'engagement civique de la jeunesse ;
- la promotion et la protection de la démocratie, de l'État de droit, des droits de la personne et de la paix ;
- la diplomatie parlementaire ;
- la gestion des crises et la médiation dans les pays en crise ;
- le renforcement des capacités des parlements et des parlementaires ;
- l'éducation de manière général et l'éducation en situations d'urgence ;
- la cybersécurité ;
- le plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort dans l'espace francophone ;
- l'enraiment du déclin de la Francophonie.

Compte tenu de ces préoccupations, le futur cadre stratégique de l'APF essaiera de répondre à deux enjeux majeurs : comment revitaliser l'institution ? et comment réenchanter la Francophonie ? Le premier enjeu consistera notamment à améliorer l'efficacité de l'APF, en modernisant sa gouvernance et son organisation interne de manière à marquer davantage la présence de l'institution sur la scène internationale, faisant d'elle un véritable acteur politique de référence. Le second enjeu consistera, pour sa part, à dessiner la Francophonie de demain dans le but de la revitaliser et de répondre aux attentes de ses habitants.

Pour atteindre ses objectifs, le cadre stratégique 2023-2027 de l'APF s'appuiera sur trois piliers principaux :

- l'utilisation de la langue française et son rayonnement ;
- la promotion de la démocratie, de l'État de droit, des droits des personnes et de la paix ;
- la Francophonie de demain, incluant, entre autres, les thématiques de l'égalité femme-homme, de la promotion de la jeunesse, de l'environnement, de l'éducation ou encore de l'accès au monde du travail.

Ainsi, les deux premiers piliers feront écho aux deux principaux corps de métiers de notre institution et le troisième pilier tentera de répondre aux nouvelles aspirations des francophones.